




Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20130923-30308-DE-1-1_0
Date de signature : 25/09/13
Date de réception : mercredi 25 septembre 2013
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.449**

Séance publique du

23 septembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : MARCHÉ N°A10.026 RELATIF AUX SERVICES DE NETTOYAGE DES LOCAUX
MUNICIPAUX - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°1.**

Le 23/09/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 17/09/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Amaria MOHAMMEDI, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Lucien AMBROGIANI à M. François-Xavier DE PERETTI, Madame Odile BARBAT-BLANC à M. Yannick DECARA, Mme Dahbia BENNOUR à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Christine BERNARD à M. Alexandre GALLESE, M. Maurice CHAZEAU à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Gerard DELOCHE à M. Jules SUSINI, M. Robert FOUQUET à Mme Danièle BRUNET, M. Christian LOUIT à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Reine MERGER à M. Helliot BRAMI

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Helliot BRAMI donne lecture du rapport ci-joint.

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S - Etudes Juridiques, Marchés
Publics et Patrimoine Communal
Direction des Marchés Publics

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 23/09/13

DS/FC

RAPPORTEUR : M. Helliott BRAMI

-

Nomenclature : 1.7 Actes spéciaux et divers

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : MARCHÉ N°A10.026 RELATIF AUX SERVICES DE NETTOYAGE DES LOCAUX
MUNICIPAUX - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°1. - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Par délibération n°2010.649 du 28 juin 2010 le conseil municipal a autorisé la signature du marché A 10.026 pour le nettoyage des locaux municipaux relatif au lot N°10 Pôle CULTURE/MEDIATHEQUES (Espace Sextius, Cité du Livre, Les Deux Ormes).

Le marché a été signé le 07 Juillet 2010 puis notifié le 10 juillet 2010 à la Société SOPHENIS.

Le marché a été conclu pour une période initiale allant du 01 janvier 2011 au 31 décembre 2011, puis reconduit une première fois par courrier du 2 septembre 2011, pour une année du 01 janvier 2012 jusqu'au 31 décembre 2012. Il a été reconduit une deuxième fois par courrier du 24 septembre 2012 pour l'année 2013.

Une autre reconduction est prévue le cas échéant pour l'année 2014, sans que la durée totale du marché, reconductions comprises, ne puisse dépasser la date du 31 décembre 2014.

Il s'agit d'un marché à bons de commande dont le minimum s'élève à 95 000 € HT et le maximum à 190 000 € HT annuel.

En décembre 2013 la Ville ouvrira une nouvelle annexe de la Bibliothèque Méjanès située aux Milles, 22 rue de l'église, dans les locaux désaffectés de l'école maternelle Li Campanetto, d'une surface de 739 m². La nouvelle annexe sera dénommée LI CAMPANETTO.

Un avenant est donc nécessaire pour inclure les surfaces supplémentaires dans le périmètre des prestations de nettoyage à effectuer par la société titulaire de l'ensemble du Pôle Culture/Médiathèques, qui comprend déjà la Bibliothèque Méjanès ainsi que son annexe des Deux Ormes et l'espace Sextius.

Cette augmentation nécessite donc une modification du marché initial compte tenu du changement de la superficie du site à nettoyer d'une part et de l'incidence financière sur le montant du marché d'autre part.

Les prestations supplémentaires sont de nature technique similaire à celles initialement prévues, à savoir nettoyage des sols, nettoyage des bureaux et des annexes, conformément au descriptif technique et aux caractéristiques des pièces contractuelles du marché A10.026.

Les prix seront ceux du bordereau des prix unitaires du marché .

L'incidence financière sur le montant maximum initial du marché est la suivante et s'appliquera à la reconduction du marché actuellement en cours pour l'année 2013 ainsi que sur la reconduction à venir le cas échéant pour l'année 2014 :

Le nettoyage de l'annexe Li Campanetto est estimé à : 14 040 € HT par an, mais à cette partie forfaitaire peuvent se rajouter des travaux supplémentaires il faut donc prévoir une augmentation de 10 % par rapport au montant maximum annuel initial du marché qui est ainsi porté de 190 000 € HT à 209 000 € HT.

Conformément à l'article 8 de la loi n° 95-127 du 8 février 1995 relative aux marchés publics et délégations de service public « *tout projet d'avenant à un marché de travaux, de fournitures ou de services entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. L'assemblée délibérante qui statue sur le projet d'avenant est préalablement informée de cet avis. Toutefois, ces dispositions ne sont pas applicables lorsque ces avenants concernent des marchés qui, conformément aux dispositions du code des marchés publics, n'ont pas été soumis eux-mêmes à cet avis* ».

Ainsi, dans sa séance du 11 juillet 2013, la commission d'appel d'offres a émis un avis favorable sur le projet d'avenant n°1 au marché n°A10.026 (lot n°10) décrit ci-dessus.

En conséquence, compte-tenu de ce qui précède, je vous demande mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 au marché n°A10.026 portant augmentation des prestations de nettoyage des locaux et du montant maximum annuel du marché passé avec la société SOPHENIS.
- **AUTORISER** Madame le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué aux Marchés Publics à signer l'avenant n°1 au marché n°A10.026 portant augmentation des prestations de nettoyage des locaux et du montant maximum annuel du marché passé avec la société SOPHENIS ainsi que tout document s'y rapportant.

**2013.449 - MARCHE N°A10.026 RELATIF AUX SERVICES DE NETTOYAGE DES
LOCAUX MUNICIPAUX - APPROBATION ET SIGNATURE DE L'AVENANT N°1.**

Présents et représentés	: 55
Présents	: 46
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI,

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 25/09/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

**SERVICES DE NETTOYAGE DES LOCAUX
MUNICIPAUX**

**MARCHE N° A10-026 CONCLU LE 10/07/2010
AVEC LA SOCIETE SOPHENIS**

**AVENANT N°1
PORTANT MODIFICATION DES PRESTATIONS POUR LE LOT N° 10
« Pôle Culture/Médiathèques- Cité du Livre, Sextius, Deux Ormes »**

I – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE ET IDENTIFICATION DES PARTIES :

Entre les soussignés,

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, elle-même représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en vertu de la Délibération du Conseil Municipal N°2010-649 du 28 Juin 2010.

D'une part,

ET

La société SOPHENIS, représentée par son Gérant, Monsieur Claude RIMBAUD, domiciliée 15 bis avenue Saint Eloi 13790 PEYNIER, RCS AIX EN PROVENCE B 398606624, titulaire du marché de prestations de services de nettoyage des locaux municipaux – Lot 10 « Pôle Culture » A10-026 notifié le 10/07/ 2010,

D'autre part.

Il a tout d'abord été exposé ce qui suit :

II – RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'AVENANT N°1 ET IDENTIFICATION DES PARTIES :

Entre les soussignés,

La Ville d'Aix-en-Provence représentée par Madame Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire en exercice, elle-même représentée par Monsieur Maurice CHAZEAU, Adjoint délégué aux marchés publics, agissant en vertu de la Délibération du Conseil Municipal N°2013-.....du2013

D'une part,

ET

La société SOPHENIS, représentée par son Gérant, Monsieur Claude RIMBAUD, domiciliée 4 rue Félix Pyat, BP 58, 13530 Trets, RCS AIX EN PROVENCE B 398606624, titulaire du marché de prestations de services de nettoyage des locaux municipaux – Lot 10 « Pôle Culture » A10-026 notifié le 10/07/ 2010,

D'autre part,

Il a été convenu ce qui suit

II – 1 OBJET ET MOTIVATIONS DE L'AVENANT N° 1 :

La Ville a conclu un marché de prestations de services pour le nettoyage des locaux municipaux du Pôle Culture/Médiathèques comprenant alors l'espace Sextius, la Bibliothèque Méjanès et son annexe « les Deux Ormes » avec la société SOPHENIS. Le marché, signé le 07/07/2010, lui a été notifié le 10/07/ 2010.

Le marché a été conclu pour une période initiale allant du 01/01/2011 au 31 décembre 2011, puis reconduit une première fois par courrier du 2 septembre 2011, pour une année du 01/01/2012 jusqu'au 31 décembre 2012. Il a été reconduit une deuxième fois par courrier du 24 septembre 2012 pour l'année 2013.

Une autre reconduction est prévue le cas échéant pour l'année 2014, sans que la durée totale du marché, reconductions comprises, ne puisse dépasser la date du 31 décembre 2014.

Il s'agit d'un marché à prix mixtes dont le minimum s'élève à 95 000 € HT et le maximum à 190 000 € HT annuel.

Le descriptif technique des locaux et des surfaces à nettoyer figure dans le cahier des clauses techniques particulières du marché et ses annexes.

Le présent avenant N°1 a pour objet de prendre en compte l'ouverture en décembre 2013 d'une nouvelle annexe de la Bibliothèque Méjanès située rue de l'église aux Milles et dénommée
LI CAMPANETTO.

L'ancienne école « Li Campanetto » ayant été désaffectée et transformée en bibliothèque il est nécessaire d'inclure ses surfaces dans le périmètre des prestations de nettoyage à effectuer par la société titulaire de l'ensemble du Pôle Culture/Médiathèques qui comprend déjà la Bibliothèque Méjanès ainsi que son annexe Les Deux Ormes. De fait la surface totale des locaux à nettoyer dans le cadre du marché est augmentée d'environ 739 m².

Cette augmentation nécessite donc une modification du marché initial compte tenu du changement de la superficie du site à nettoyer d'une part et de l'incidence financière sur le montant du marché d'autre part.

La partie forfaitaire pour le nettoyage du nouveau site correspond à 14 040 € HT par an. A cette partie forfaitaire pourront se rajouter des travaux supplémentaires, le tout (c'est-à-dire partie forfaitaire + travaux supplémentaires) dans la limite maximum de 10 % du montant maximum annuel du marché, soit 19 000 € HT.

Les prestations supplémentaires sont de nature technique similaire à celles initialement prévues, à savoir nettoyage des sols, nettoyage des bureaux et des annexes, conformément aux caractéristiques des pièces contractuelles du marché A10-026 et selon le descriptif ci-dessous indiqué.

Les prix seront ceux du bordereau des prix unitaires du marché.

L'avenant N°1 au marché A10-026 prendra effet à sa notification.

II-2 NOUVELLES CLAUSES DU MARCHE :

Article 1 : L'article 3 du Cahier des Clauses Techniques Particulières, et ses annexes 1 et 2, relatif à l'état descriptif des bâtiments à nettoyer, lui-même cité à l'article 1 de l'Acte d'engagement, est modifié par le descriptif ci-dessous mentionné :

ETAT DESCRIPTIF DES BATIMENTS A NETTOYER

ANNEXE 1

DESCRIPTIF	CODE	LOCAUX	NATURE DES SOLS	M ²	FREQUENCES RECOMMANDEES
REZ DE CHAUSSEE		Salle d'accueil	carrelage	132	Tous les jours
		Salle Arts du spectacle	carrelage	61	Tous les jours
		Espace jeunesse	carrelage	68	Tous les jours
		sanitaires	carrelage	25	Tous les jours
		ascenseur	plastique	3	2fois/semaine
		Local stockage	carrelage	10	2fois/semaine
		Escalier du RDC au 2ème Etage	carrelage	19	Tous les jours
		Dégagement Hall	carrelage	43	Tous les jours
1er ETAGE					
		Salle de lecture	carrelage	60	Tous les jours
		Dégagement	carrelage	26	Tous les jours
		Salle de lecture	carrelage	69	Tous les jours
		Sanitaires	carrelage	9	Tous les jours
2ème ETAGE					
		Espace numérique	carrelage	29	Tous les jours
		sanitaires	carrelage	7	Tous les jours
		Dégagement	carrelage	15	Tous les jours
		Bureau du responsable	carrelage	13	2fois/semaine
		Atelier d'équipement	carrelage	13	2fois/semaine
		Salle de repos personnel	carrelage	13	Tous les jours
Salle Polyvalente					
		Salle d'accueil	carrelage	73	Bon de commande
		Cuisine	carrelage	16	Bon de commande
		Sanitaires	carrelage	12	Bon de commande

ANNEXE N°2

DENOMINATION DU BATIMENT	ADRESSE	OBLIGATIONS	PRESENTATION DU BATIMENT
BIBLIOTHEQUE ANNEXE LI CAMPANETTO	Rue de l'église Les Milles	5 FOIS SEMAINE Du mardi au samedi inclus En dehors des heures d'ouverture au public.	1 Bâtiment principal (R-1+2) à usage de médiathèque et 1 bâtiment annexe de plain pied à usage de salle polyvalente.

Article 2 : L'article 2 de l'acte d'engagement relatif au PRIX est modifié selon les caractéristiques suivantes , compte-tenu du fait que le présent avenant N° 1 au marché A10-026 a une incidence financière sur le montant maximum annuel du marché ,sur le montant maximum annuel de la reconduction en cours pour l'année 2013 et celui de la reconduction le cas échéant pour l'année 2014, et par conséquent sur le montant total reconductions comprises.

L'augmentation du montant maximum annuel du marché initial est de 19 000 € HT soit 10 % par rapport au marché initial.

MONTANT INITIAL maximum annuel HT	190 000 € HT
MONTANT maximum annuel LIE A L'AVENANT N°1 HT	19 000 € HT
NOUVEAU MONTANT maximum annuel HT	209 000 € HT

Le montant minimum annuel du marché, à savoir 95 000 euros ht n'est pas modifié.

Article 3 : Toutes les clauses du marché n° A10-026 demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions du présent avenant, lesquelles prévalent en cas de différence.

Pour la Société SOPHENIS
Nom, qualité du signataire et
Cachet de la société

Pour la Ville d'Aix-en-Provence
Le représentant du pouvoir adjudicateur

Fait à, le

Fait à Aix-en-Provence, le